



Alliance pour les droits des enfants migrants
Allianz für die Rechte der Migrantenkinder
Alleanza per i diritti dei bambini migranti
Alliance for the Rights of Migrant Children



Journée Nationale Adem du 26 juin 2013

26 juin 2013

Working Report

3-2013

Journée Nationale Adem du 26 juin 2013

26 juin 2013

Working Report

3-2013

TABLE DES MATIERES

Mot de bienvenue et présentation de l'ADEM Jean ZERMATTEN, Directeur de l'Institut international des Droits de l'Enfant (IDE), Sion	2
Droits des enfants migrants : des recommandations à la pratique	
a) Les recommandations internationales et leur mise en œuvre en Suisse : analyse du Centre suisse de compétence pour les droits humains (CSDH), Nicole HITZ, collaboratrice scientifique du Centre Suisse de Compétence en Droits Humains (CSDH), cluster politique de l'Enfance et de la jeunesse	4
b) Enfants migrants en Suisse : des droits, des voix Emilie GRAFF, représente le Réseau suisse des Droits de l'enfant, CSAJ	20
c) L'enfant séparé entre passé, présent et futur : rôle et défis du travail social Elodie ANTONY, spécialiste en droits de l'enfant pour le Service Social International et cheffe de projet	25
Le passage à l'âge adulte: entre accompagnement et autonomie	
a) L'accès à l'éducation et à la formation Thomas ELBER, coordinateur en matière d'asile pour le canton de Schaffhouse	32
Mineurs non Accompagnés und Aging out Group : Kanton Zürich Simea MERZ, Leiterin Zentralstelle Mineurs non Accompagnés, Amt für Jugend und Berufsberatung, Kanton Zürich	40
b) L'importance de la détermination de l'intérêt supérieur pour les enfants séparés (anglais) Jyothe KANICS, spécialiste du plaidoyer, UNICEF, Genève	45
c) Programme en faveur des enfants séparés en Europe (PESE) : exemples de bonnes pratiques dans le passage à l'âge adulte Christoph BRAUNSCHWEIG, assistant social, SSI, membre du Comité du PESE	52
Annexe I Synthèse des ateliers	60
Annexe II Synthèse de la journée	63
Annexe III Exposition itinérante « Mineurs non accompagnés en Suisse ? Et après... »	65
Annexe IV Programme en français	67
Annexe V Programme en allemand	68

MOT DE BIENVENUE ET PRESENTATION DE L'ADEM

Jean ZERMATTEN, Directeur de l'Institut international des Droits de l'Enfant (IDE), Sion

Colloque national 2013 de l'ADEM : de l'enfant séparé au jeune adulte : quels défis ?

Mesdames et Messieurs,

Au nom de l'Alliance pour les Droits des Enfants Migrants, je vous souhaite la bienvenue à l'Université de Fribourg pour notre colloque national 2013, consacré à la transition, souvent délicate, entre l'enfant au jeune adulte, cette transition étant encore plus délicate, voir douloureuse, car l'enfant qui devient jeune adulte est un être humain séparé.

Quels sont les défis rencontrés dans la pratique par les professionnels qui accompagnent ces enfants qui deviennent jeunes ? Qui les soutient ? Comment ? Les pratiques varient-elles d'un canton à un autre, voir d'une région à une autre ? Quelles sont les solutions respectant au mieux l'intérêt supérieur de l'enfant (art. 3 CDE) et ses droits participatifs (art. 12 CDE) ? Comment déterminer une solution durable en fonction des deux principes énoncés ? La formation est comme d'habitude, le modèle de solution à tous les problèmes, qu'en est-il des enfants/jeunes séparés ? Y accèdent-ils selon le principe de l'égalité des chances ? Les récents développements positifs en matière d'accès à l'apprentissage des sans-papiers, ne doivent pas occulter les préoccupations des organes de traités onusiens, qui se sont montrés très critiques quant à l'accès et la qualité de la formation des enfants migrants en général. Qu'en est-il des enfants s/jeunes séparés ?

Voici le programme de la journée, Mesdames et Messieurs, que l'ADEM se réjouit de partager avec vous. L'ADEM, créé en 2006, concentrait son engagement en faveur des enfants en procédure d'asile. Au vu de l'estimation d'une hausse des jeunes vivant en Suisse clandestinement, le public cible est aujourd'hui élargi aux **enfants et jeunes séparés, qu'ils soient en procédure ou sans statut légal.**

L'ADEM est un réseau d'organisations et de professionnels actifs dans le domaine des enfants migrants. Toute **organisation, institution ou initiative privée** ayant son siège en Suisse, ayant pour référence la Convention internationale relative aux droits de l'enfant, travaillant dans le domaine de la migration, de l'asile ou des sans-papiers et/ou intéressée à la problématique des enfants migrants, de même que les **autorités fédérales, cantonales et communales** et les **responsables politiques peut devenir membre de l'ADEM.**

Les buts poursuivis sont :

- intensifier la collaboration des organisations et des professionnels actifs dans le domaine ;
- favoriser l'échange et la diffusion de toute information relative aux enfants migrants en vue d'améliorer leur prise en charge ;
- travailler avec détermination et vigilance à l'amélioration des pratiques des différents acteurs ainsi qu'à la mise en œuvre de la législation, de la

réglementation, des règles administratives et des procédures relatives aux enfants migrants.

La coordination de l'ADEM est assurée par la **Fondation suisse du Service Social International (SSI)** et l'**Institut international des droits de l'enfant (IDE)**.

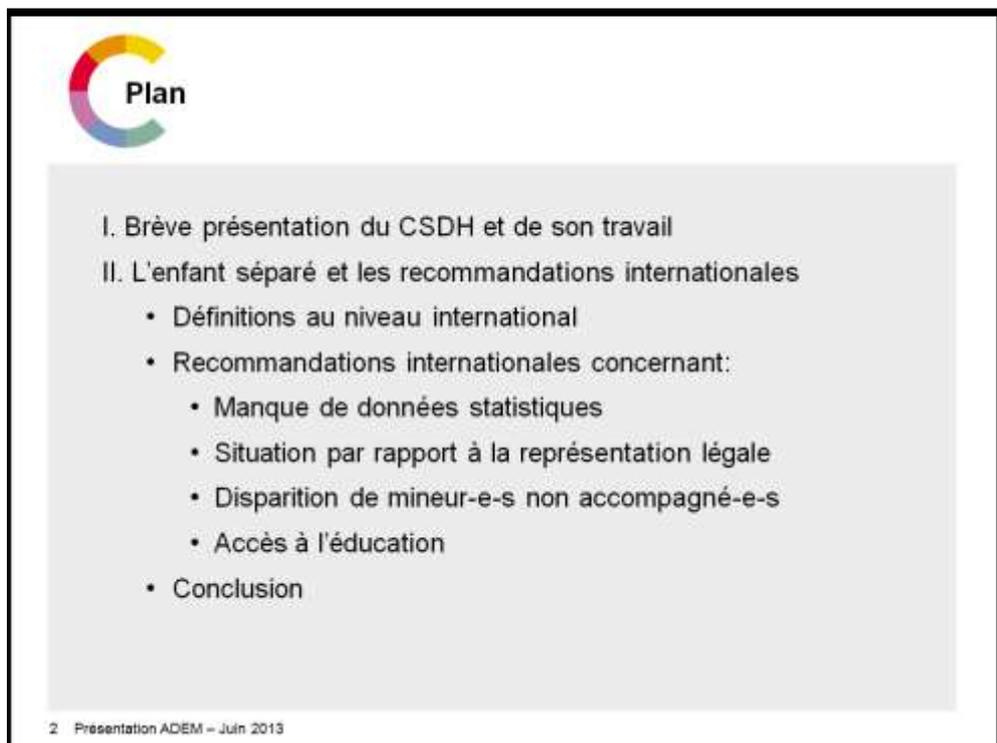
L'ADEM est présentée sur le site <http://www.enfants-migrants.ch/fr/ladem>

- Newsletters
- Colloques annuels
- Groupes de travail
- Formations
- Publications

Sont les activités principales de l'ADEM.

LES RECOMMANDATIONS INTERNATIONALES ET LEUR MISE EN ŒUVRE EN SUISSE : ANALYSE DU CENTRE SUISSE DE COMPÉTENCE POUR LES DROITS HUMAINS (CSDH)

Nicole HITZ, collaboratrice scientifique du Centre Suisse de Compétence en Droits Humains (CSDH), cluster politique de l'Enfance et de la jeunesse





Partie I

**BRÈVE PRÉSENTATION DU
CENTRE SUISSE DE
COMPÉTENCE POUR LES DROITS
HUMAINS**

3 Présentation ADEM – Juin 2013



Historique du CSDH

- 10 décembre 2001: Initiatives parlementaires CN Müller-Hemmi et CE Eugen David – objectif: *Création d'une Commission fédérale des droits de l'homme*
- Eté 2009:
 - Conseil fédéral: Création d'une instance nationale des droits humains selon les principes de Paris est «prématurée»
 - Décision du Conseil fédéral de fonder un centre de compétence universitaire en tant que projet pilote pour 4-5 ans
- 6 mai 2011: Ouverture officielle du CSDH

4 Présentation ADEM – Juin 2013



Nous sommes...

- créé par le Conseil fédéral comme **projet pilote** et soutenu par le DFAE et le DFJP avec un crédit-cadre
- un **réseau** comprenant divers universités ou instituts universitaires
- un **centre de services** qui agit avant tout sur la base de mandats
- orienté vers la **pratique**
- actif sur le **plan national**
- politiquement indépendant

5 Présentation ADEM – Juin 2013



Un réseau ...

...d'universités et d'institutions partenaires avec une compétence reconnue et de longue date en matière de droits humains.

- Université de Berne
- Université de Fribourg
- Université de Neuchâtel
- Université de Zürich
- Institut universitaire Kurt Bösch
- Institut international des Droits de l'Enfant

Domaines thématiques:

Police et justice, Politique genre
Questions institutionnelles
Migration
Droits humains et économie
Politique de l'enfance et de la jeunesse

- Association humanrights.ch
- HEP Lucerne

Tâches transversales:

Information et sensibilisation
Formation aux droits humains

6 Présentation ADEM – Juin 2013



Le secrétariat général

- Guichet unique vers l'extérieur
- Coordination globale des activités du CSDH
- Support administratif (finances, colloques, publications, site web)

Directeur du CSDH: Prof. Walter Kälin

Co-Directrice administrative du CSDH: Mme Serap Akgül-Demirbas

Co-Directrice administrative du CSDH: Mme Evelyn Sturm

7 Présentation ADEM – Juin 2013



Le domaine thématique Politique de l'enfance et de la jeunesse

Equipe:

Philip D. Jaffé	Membre du Comité directeur; Co-Responsable du domaine thématique
Jean Zermatten	Co-Responsable du domaine thématique
Karl Hanson	Professeur participant
Daniel Stoecklin	Professeur participant
Paola Riva Gapany	Collaboratrice scientifique
Nicole Hitz Quenon	Collaboratrice scientifique

8 Présentation ADEM – Juin 2013



Le domaine thématique Politique de l'enfance et de la jeunesse

Les objectifs principaux de notre domaine thématique:

Faciliter la mise en œuvre des engagements suisses relatifs aux droits de l'enfant, prioritairement:

- Protection contre discrimination, violence, maltraitance
- Établissement de mécanismes indépendants de contrôle au niveau fédéral et cantonal
- Justice adaptée aux enfants (child-friendly justice)
- Participation de l'enfant en tant que sujets de droits dans les différents contextes (famille, école, commune)
 - > Réalisation de mandats d'analyse et de conseil
 - > Activités de débats, de sensibilisation et de diffusion

9 Présentation ADEM – Juin 2013



Mandataires de prestations

- Confédération
 - Contrat de prestation entre la Confédération et le CSDH
 - Autres mandats spécifiques
- Canton/commune
 - Mandat spécifique
- Société privée
 - Mandat spécifique
- Exception sans mandat:
 - Etude du CSDH «Mise en œuvre des droits humains en Suisse»

10 Présentation ADEM – Juin 2013



Etude «Mise en œuvre des droits humains en Suisse»

- Analyse des principales recommandations internationales
- Etat des lieux de la mise en œuvre en Suisse et proposition de mesures
- Collaboration de tous les domaines thématiques du CSDH
- Publication des différents tomes prévue en été 2013:
 - Sur le site CSDH (www.csdh.ch), dans les différentes rubriques thématiques
 - **Domaine Police et Justice: Mise en œuvre des droits humains en Suisse. Un état des lieux dans le domaine détention, police et justice**

11 Présentation ADEM – Juin 2013



Newsletter du CSDH

- www.csdh.ch



12 Présentation ADEM – Juin 2013



Partie II

L'ENFANT SÉPARÉ ET LES RECOMMANDATIONS INTERNATIONALES

13 Présentation ADEM – Juin 2013



Définitions

UNHCR, Principes directeurs 1997: « enfant non accompagné »

« est séparé de ses deux parents et n'est pas pris en charge par un adulte ayant, de par la loi ou la coutume, la responsabilité de le faire »

Comité des droits de l'enfant, Observation générale no 6 du (2005):

***Mineur-e non accompagné-e:** «un enfant, (...) qui a été séparé de ses deux parents et d'autres membres proches de sa famille et n'est pas pris en charge par un adulte investi de cette responsabilité par la loi ou la coutume.»*

***Enfant séparé:** «un enfant, (...) qui a été séparé de ses deux parents ou des personnes qui en avaient la charge à titre principal auparavant en vertu de la loi ou de la coutume, mais pas nécessairement d'autres membres de sa famille. Un enfant séparé peut donc être accompagné par un autre membre adulte de sa famille.»*

PESE, Déclaration de bonnes pratiques (2009): « enfant séparé »

*Le terme «**enfant séparé**» regroupe les deux cas de figures (avec ou sans autres membres de sa famille)*

14 Présentation ADEM – Juin 2013



Définitions II

En Suisse

Utilisation de «Mineur-e- non accompagné-e» (MNA) ou «Requérant-e mineur-e non accompagné-e» (RMNA) dans la LAsi et Ordonnances, la LEtr et dans la jurisprudence.

La distinction faite par CRC entre MNA et enfants séparés n'a pas d'incidence en droit suisse:

- RMNA avec frères adultes est tout de même considéré comme non accompagné selon jurisprudence de l'ancienne Commission suisse de recours en matière d'asile (CRA)

15 Présentation ADEM – Juin 2013



Recommandations internationales au sujet des MNA

- Besoin de données statistiques
- Représentation légale pour tous les enfants non accompagnés
- Manque de suivi et de prévention des cas de disparition de MNA
- Accès à l'éducation

Sources:

- Etude «Mise en œuvre des droits humains en Suisse», tome Enfance et Jeunesse: Chapitre Enfants et éducation / Paola Riva Gapany et chapitre Mineur-e-s non accompagné-e-s / Julie Gaudreau (à paraître) + Newsletter CSDH

16 Présentation ADEM – Juin 2013



Besoin de données statistiques – recommandations int.

Observation générale no 6 Comité des droits de l'enfant (CRC) 2005:

- *L'élaboration d'un système intégré de collecte de données détaillées sur les MNA constitue un préalable à la mise au point de mesures efficaces pour leur protection*

Observations finales CRC 2002:

- *Rassembler données sur personnes de moins de 18 ans et surtout concernant groupes les plus vulnérables*

Observations finales Comité droits économiques, sociaux et culturels à la Suisse 2010:

- *Renseignements concernant les conditions de vie des MNA ou enfants séparés, y compris des données ventilées par origine, sexe, âge*

Résolution de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe 2011:

- *Méthode harmonisée de collecte de données sur les MNA*

17. Presentation ADEM – Juin 2013



Etat des lieux en Suisse

Collecte des données des RMNA

- Statistiques de l'ODM contiennent des données relatives aux RMNA (nombre de demandes d'asile, sexe, principaux pays d'origine)
- Problème: manque de vision globale de la situation des RMNA en Suisse, évolution de leur procédure d'asile, son issue.
 - Disponibilité des données, mais sans être ventilé selon l'âge
- Rôle des autorités cantonales dans la saisie des données

Collecte des données des MNA

- Saisie de données difficile – besoin de contact avec des autorités

18. Presentation ADEM – Juin 2013



Mesures à prendre

- ODM ventile les statistiques annuelles en fonction de l'âge (enfant/adulte)
- Autorités cantonales se chargent de tenir à jour des données détaillées sur RMNA et aussi sur les MNA, selon connaissances
- Etude approfondie à mener sur la situation des MNA à l'échelle nationale
- Mise en place d'une plateforme institutionnelle au niveau national pour faciliter l'échange et la coordination entre les divers acteurs

19 Presentation ADEM – Juin 2013



Représentation légale – recommandations internationales

Observation générale no 6 CRC

- Assurer bonne représentation de tout enfant non accompagné ou séparé, dans le souci de son intérêt supérieur
- Désignation d'un tuteur dès l'identification de l'enfant non accompagné ou séparé
- Compétences nécessaires, contrôle de la qualité de l'exercice de la tutelle

Conseil de l'Europe (APCE et Commissaire aux droits de l'homme):

- Placement immédiat de tout MNA sous responsabilité d'un tuteur pour sauvegarder son intérêt supérieur
- Indépendance, compétences nécessaires, formation, contrôles

PESE: idem

20 Presentation ADEM – Juin 2013



Représentation légale – recommandations int.

Observations finales CRC 2002:

- Constat que procédure d'asile applicable aux MNA ne servait pas toujours leur intérêts supérieurs et n'était pas pleinement conforme aux dispositions de la CDE
- Recommandation de prendre des mesures pour simplifier et accélérer la procédure, tout en tenant compte des besoins particuliers des enfants, y compris des MNA, *notamment en procédant à la désignation d'un représentant légal.*

21 Présentation ADEM – Juin 2013



Représentation légale - état des lieux

Mesures tutélaires:

Art. 368 aCC / art. 327a revCC

L'autorité de protection de l'enfant nomme un tuteur lorsque l'enfant n'est pas soumis à l'autorité parentale.

Personne de confiance:

- Art. 17 al. 3 LAsi: désignation immédiate d'une personne de confiance chargée de représenter les intérêts des RMNA
- Avantage: rapidité et souplesse, compétences particulières en matière de droit d'asile (exigées selon Directive de l'ODM)
- Inconvénients: absences d'exigences plus spécifiques concernant qualification et formation, absence de mécanisme de contrôle

22 Présentation ADEM – Juin 2013



Représentation légale - état des lieux II

Problèmes:

- « Désignation immédiate » d'une personne de confiance dans la procédure à l'aéroport et dans le centre d'enregistrement
- Grande disparité dans les cantons par rapport à l'ordonnance de mesures de tutelle et la désignation d'une personne de confiance

23 Présentation ADEM - Juin 2013



Mesures à prendre

- Mise en place systématique de mesures de tutelle ou de curatelle pour tous les MNA
- Prévoir systématiquement pour tous les MNA dans la procédure d'asile l'assistance d'une personne de confiance dès l'audition sommaire indépendamment du lieu où elle se déroule.
- Précisions des qualifications requises des personnes de confiance

24 Présentation ADEM - Juin 2013



La disparition des MNA placés en institution

Observation finales Comité contre la torture, 2010:

- Préoccupation face aux disparitions de MNA
- Risque de devenir victimes de la traite d'êtres humains et d'autres formes d'exploitation
- Recommandation:
 - > mener **analyse approfondie** sur la situation de MNA et de trouver des **solutions adéquates de prévention** contre leur disparition

25 Presentation ADEM - Juin 2013



Etat de lieux en Suisse

Phénomène de disparition de MNA placés en institution en Suisse (étude TdH 2010):

- Risques graves à cause de leur vulnérabilité (drogue, autre délinquance, prostitution, autre exploitation, traite)
- Manque de documentation du phénomène par la Suisse

Au niveau procédural, la disparition en cours de procédure mène à la radiation du dossiers des fichiers de l'ODM après un certain délai

- Fréquence chez les MNA entre 16-18 ans (selon étude TdH)

26 Presentation ADEM - Juin 2013



Mesures à prendre

- Collecte de données
- Prise en charge adéquate (représentation légale, hébergement, encadrement, suivi, information régulière)
- Procédures de recherche immédiates, collaboration entre les différents acteurs (autorités tutélaires, police, structures d'accueil)

27 Présentation ADEM – Juin 2013



Accès à l'éducation – recommandations internationales

Observation générale No. 6 CRC, 2005:

- « [t]out enfant non accompagné ou séparé, sans considération de son statut, doit avoir pleinement accès à l'éducation dans le pays dans lequel il est entré (...) »

Observations finales CESCR, 2010:

- *Renseignements détaillées sur la situation des sans-papiers, y compris les personnes qui se retrouvent en situation irrégulière (...) qui ne peuvent exercer les droits les plus fondamentaux, en particulier les droits économiques, sociaux et culturels.*

Examen Périodique Universel (EPU) de la Suisse, 2012 (Rec. 122.46):

- *Renforcement des politiques publiques pour que les enfants d'origine étrangère aient accès au meilleur niveau de formation possible*

28 Présentation ADEM – Juin 2013



Accès à l'éducation – état des lieux

- Art. 28 CDE, Art. 19 Cst. Féd.
- En Suisse:
 - RMNA:
 - Manques au niveau de la scolarisation (obligatoire) des RMNA
 - Poursuite des études difficile
 - Accès à l'apprentissage professionnel difficile
 - Sans-papiers:
 - Scolarisation obligatoire de sans-papiers plutôt bien (CFM)
 - Accès à l'apprentissage professionnel: nouvelle réglementation concernant l'accès à l'apprentissage pour les sans-papiers
 - MNA?

29 Presentation ADEM – Juin 2013



Accès à l'éducation - mesures à prendre

- Scolarisation obligatoire systématique des RMNA et des MNA
- Egalité de traitement pour tous les MNA dans l'accès à la formation post-obligatoire, indépendamment de leur statut et du canton

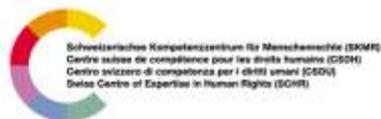
30 Presentation ADEM – Juin 2013



Conclusions

- Recommandations internationales demeurent valables
- «Chantiers» au niveau des statistiques, représentation légale, prévention contre la disparition ainsi que dans l'accès à l'éducation
- Amélioration de la prise en charge et du suivi des MNA/RMNA avant le passage à l'âge d'adulte afin de construire avec eux une perspective d'avenir

31 Presentation ADEM – Juin 2013



Merci de votre attention

nicole.hitz@iukb.ch

www.csdh.ch

ENFANTS MIGRANTS EN SUISSE : DES DROITS, DES VOIX

Emilie GRAFF, représente le Réseau suisse des Droits de l'enfant, CSAJ

Les enfants migrants en Suisse: leurs droits,
leurs voix

Emilie Graff, Réseau suisse des
droits de l'enfant, Conseil suisse
des activités de jeunesse

Emilie Graff, représentante politique SAJV-CSAJ | emiliegra@bjv.ch

SAJV
CSAJ Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche
Département fédéral de la justice, de la police et de la sécurité
Département fédéral de la santé publique

Conseil suisse des activités de jeunesse (CSAJ-SAJV)

- Organisation faitière de 65 associations de jeunesse
- Missions: représenter et soutenir ses membres, promouvoir la participation des jeunes au niveau de la politique fédérale et internationale, se faire le porte-parole des jeunes au niveau fédéral
- Approche basée sur la promotion du bénévolat et du développement des compétences des jeunes
- Différents projets: Session des jeunes, Speak out, etc

Emilie Graff, représentante politique SAJV-CSAJ | emiliegra@bjv.ch

SAJV
CSAJ Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche
Département fédéral de la justice, de la police et de la sécurité
Département fédéral de la santé publique

Réseau suisse des droits de l'enfant

- Coalition de plus de 50 ONG actives dans la promotion/défense des droits de l'enfant en Suisse
- Tâche principale: élaboration du rapport alternatif des ONG à la Convention relative aux droits de l'enfant
- Autres objectifs: s'engager pour le respect de la CDE auprès de différents acteurs (campagne en cours) et le suivi des recommandations finales du Comité (travail politique)

E. Sella G&P, responsable politique, SAJY *CSAJ | www.sajy.ch



Rapport alternatif des ONG

- Rapport officiel de la Suisse publié en 2012
- Rapport de 2009, en cours d'actualisation (publication prévue en 2014)
- Passage de la Suisse devant le Comité des droits de l'enfant: 2014

E. Sella G&P, responsable politique, SAJY *CSAJ | www.sajy.ch



Enfants migrant-e-s

- Regroupement familial (réserve de la Suisse)
- Droit à la formation: attente de la mise en œuvre
- Enfants en situation irrégulière: prise en charge médicale, pauvreté, droit aux loisirs, etc

Requérants d'asile mineurs

- Crainte générale: les durcissements répétés de la loi sur l'asile poussent de nombreux jeunes à entrer directement en clandestinité
- Mesures de renvoi: détention provisoire appliquée également aux mineurs (durée en moyenne plus longue que les majeurs!), disparités cantonales
- Asile: pratique très disparate en ce qui concerne les cas de rigueur
- Prise en charge avec des majeurs
- MNA procédure: désignation d'une « personne de confiance » plutôt que d'un tuteur

Deux critiques transversales

- La structure fédéraliste conduit à des disparités intercantonales et à des inégalités de traitement → mises en place de mécanismes compensatoires (standards minimaux par exemple)
- La participation est insuffisamment promue, particulièrement pour les « groupes vulérables »

Et qu'en disent les jeunes eux-mêmes?

- Projet Speak out, coordonné par le CSAJ
- Principaux problèmes pointés du doigt par les participant-e-s:
 - Longueur de la procédure d'asile
 - Méconnaissance des mécanismes
 - Impossibilité de se former/travailler
 - Obstacles à la socialisation (téléphone portable, activités extra-scolaires, etc)

Merci de votre attention!

www.netzwerk-kinderrechte.ch

www.csaj.ch

Emilie.graff@csaj.ch

Emilie Graff, responsable politique, SAJV-CSAJ | www.csaj.ch



L'ENFANT SÉPARÉ ENTRE PASSÉ, PRÉSENT ET FUTUR: RÔLE ET DÉFIS DU TRAVAIL SOCIAL

Elodie ANTONY, spécialiste en droits de l'enfant pour le Service Social International et cheffe de projet

Colloque national ADEM 2013

L'enfant séparé entre passé, présent et futur : rôle et défis du travail social

26 juin 2013

Elodie Antony
Fondation suisse du Service Social International (SSI)

www.ssiss.ch
ssi@ssiss.ch



Faits et chiffres

- Plusieurs centaines d'enfants arrivent seuls en Suisse chaque année: **«enfants séparés»**
- En 2012: **485 nouvelles demandes d'asile de mineurs non accompagnés (MNA/RMNA)**, dont 76,1% de garçons et 23,9% de filles (*Statistiques de l'Office fédéral des migrations (ODM)*)

2010	2011	2012
235	327	485
1,5 %	1,45 %	1,69 %

- Fluctuation: hausse de **30%** par rapport à 2011
- La migration illégale reste très difficile à chiffrer mais est une réalité: estimation d'un nombre croissant d'enfants sans-papiers en Suisse (*Etude « Visages des sans-papiers en Suisse, Evolution 2000-2010 », CFM 2010*)

Programme «Construire des perspectives d'avenir avec les enfants séparés»

3 constats de base:

- **Au niveau international:** Existence d'un cadre international et européen pour la prise en charge des enfants séparés, *comment l'appliquer?*
- **Au niveau national:** Divergence des systèmes de prise en charge d'un canton à l'autre, *comment harmoniser ?*
- **Au niveau du terrain:**
 - Difficultés du travail sur le long terme avec les enfants séparés
 - Difficultés supplémentaires lors du passage à l'âge adulte, *quelles options pour l'avenir?*



Objectif: perspectives pour l'avenir

- Développer un cadre de prise en charge qui permette aux enfants et aux jeunes séparés de **grandir en sécurité** et de **développer des perspectives d'avenir**:



Réintégration dans le pays d'origine



Intégration dans le pays d'accueil



Regroupement familial dans un pays tiers

- **Mission du SSI:** soutenir les cantons dans la prise en charge des enfants séparés et promouvoir une réflexion commune



Avant... et maintenant

De diverses ruptures...

- Une famille et une communauté
- Une culture et un pays d'origine
- Un projet migratoire

... A un présent entre deux mondes :

- Double vie/double identité/double rêve
- Insécurité liée au statut
- Manque de perspectives concrètes
- Culpabilité

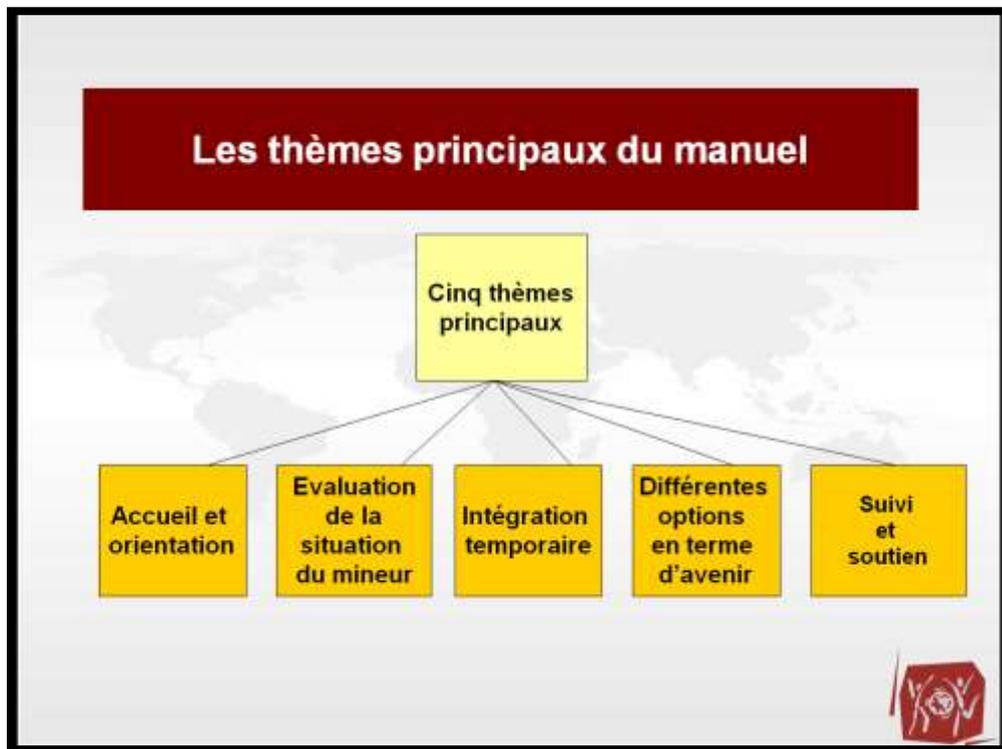
... **A un défi commun:** recréer une **durabilité** dans la vie des enfants séparés



9 étapes de prise en charge

- Divergences cantonales dans la prise en charge des enfants séparés : vers des **standards de prise en charge**
- Réalisation d'un **guide pratique** destiné aux professionnels (2013)
- Cadre de prise en charge en **9 étapes**
- Objectif: proposer les bases d'une procédure commune et diffuser des outils pratiques pour l'encadrement des enfants séparés et la recherche d'options pour l'avenir





- 1. L'arrivée et l'identification**
 - Information adéquate
 - Environnement sécurisant
 - Personne de confiance
 - 2. La procédure d'asile**
 - Respect des droits de l'enfant
 - Critères de décisions basés sur une évaluation approfondie de la situation du mineur
 - Jeune au centre du processus
 - 3. L'accueil et la prise en charge**
 - Garanties: hébergement, représentation légale, soin, éducation -> réseau de soutien dans chaque canton
 - Etablissement de liens de confiance
- 

4. L'évaluation dans le pays d'origine

- Recherche de la famille
- Evaluation de la situation actuelle, des possibilités de retour et des conditions relatives

5. L'évaluation dans le pays d'accueil

- Suivi régulier de la situation dans le pays d'accueil (besoins, ressources, développement)
- Complémentaire à l'évaluation dans le pays d'origine
- Indispensable pour la définition d'options en termes d'avenir

6. L'intégration temporaire

- Investissement: capital essentiel
- Education et formation
- Intégration sociale



7. La définition d'options en termes d'avenir

- Selon évaluation de la situation dans le pays d'origine et dans le pays d'accueil
- 3 options majeurs : Réintégration, Intégration, Regroupement familial dans un pays tiers

8. Le suivi

- Mettre en place un plan de suivi avec les partenaires adéquats
- Assurer un suivi adapté au degré d'autonomie du jeune

9. Préparer l'âge adulte

- Changements significatifs
- Assurer une transition (logement, figures de soutien, suivi des traitements, formation, etc.)
- Veiller aux situations délicates (risques de disparition, passage dans la clandestinité)



Exigences de la prise en charge

a) Etat d'accueil et procédure d'asile

- La garantie d'une procédure adaptée au degré de maturité et de compréhension
- La participation du jeune dans toutes les procédures qui le concernent
- L'évaluation de la situation personnelle et de l'intérêt supérieur de l'enfant séparé

b) Professionnels

- Une prise en charge axée sur le jeune et ses ressources
- Une coopération efficace entre les différents acteurs
- Un échange d'informations et d'expériences (www.enfants-migrants.ch)
- La recherche de solutions adaptées, concrètes et durables avec les jeunes



c) Enfants et jeunes

- Une collaboration dans le processus d'évaluation
- Un dialogue établi sur des relations de confiance
- Un accompagnement par une personne de référence
- L'accès à une assistance juridique, médicale, sociale et psychologique adéquate
- L'accès à toute information utile



L'ACCES A L'EDUCATION ET A LA FORMATION

Thomas ELBER, coordinateur en matière d'asile pour le canton de Schaffhouse



**Vom unbegleiteten Minderjährigen
zum jungen Erwachsenen**

**Zugang zu einer schulischen und
beruflichen Ausbildung**

Kanton Schaffhausen - Sozialamt
Thomas Elber – Asylkoordinator



Kanton Schaffhausen

1,1 % Zuweisungen

derzeit ca 700 Asylsuchende (N,F, VA, VAF,B)

davon 204 Personen zwischen 15 – 25 Jahren

73 TN im 2-stufigen Ausbildungsprogramm JUMA / BBZ

Kanton Schaffhausen
Sozialamt Sozialreferent:innen-Tagung
29.3.2012 Seite 1



JUMA
Ein Bildungsprogramm für Jugendliche und junge Erwachsene

- Seit 2003 (Schule für UMA's 16-18 Jahre)
- Geführt durch NGO
- Finanziert über IP und Kanton (Budget Asyl)
- Ausbildungsplätze für jugendliche Migrantinnen und Migranten mit unterschiedlichem Aufenthaltsstatus (N, F, B, C). Inoffiziell: auch NEE und DEF-Neg.

Kanton Schaffhausen Sozialamt Sozialreferent/innen-Tagung 29.3.2012 Seite 2



- Tagesschule
- Kursgrösse 10-12 TN
- Klassen: derzeit 5
- Dauer 3 Jahre
- Alter: 16 – 24 Jahre (ausnahmsweise bis 25 Jahre)
- Inhalt: Deutsch / Mathe/Geometrie/Naturwissenschaften/ Sozialinformationen/Sport/PC

Kanton Schaffhausen Sozialamt Sozialreferent/innen-Tagung 29.3.2012 Seite 3



- Ziel: Vorbereitung aus den staatlich geführten Integrationskurs im Berufsbildungszentrum BBZ

Kanton Schaffhausen Sozialamt Sozialreferent/innen-Tagung 29.3.2012 Seite 4



Integrationskurs Berufsbildungszentrum BBZ

- 1993 erster Integrationskurs für Flüchtlinge aus dem Balkan
- Seither ständiger Wandel und Anpassung an die Bedürfnisse
- Ziel: Jugendlichen eine Perspektive eröffnen und eine Brücke zur Ausbildung bzw. ins Berufsleben bauen

Kanton Schaffhausen Sozialamt Sozialreferent/innen-Tagung 29.3.2012 Seite 5



- Tageschule
- Kursgrösse: 12 TN
- Alter: bis max 25 Jahre
- Status: N, VAF, AF, B (inoffiziell: NEE, Def Neg)
- Dauer: 1 Jahr / 44 Wochenlektionen
- Inhalt:
 - Deutsch, Mathe, Naturwissenschaften,
 - Gesellschaft & Kommunikation, Sport,
 - Hauswirtschaft
 - Freizeitverpflichtungen (Sport, Freiwilligenarbeit)
- Pflicht zur Schnupperlehren während der Ferien

Kanton Schaffhausen Sozialamt Sozialreferent/innen-Tagung 29.3.2012 Seite 6



Ziel Integrationskurs

Grundwissen vergrössern
Einblicke in Berufswelt gewinnen
CH-Kultur besser kennenlernen
Realistisches Bild der Zukunftsaussichten entwickeln
Anschlussprogramm: Vorlehre, Anlehre, Lehrstelle

Kanton Schaffhausen Sozialamt Sozialreferent/innen-Tagung 29.3.2012 Seite 7



Ergebnisse

- Sehr erfolgreiches Programm: 90 % der TN haben Anschlussprogramm
- Sehr gute Präsenz der TN (allgemein gilt: je intensiver das Programm, umso besser die Disziplin)

Kanton Schaffhausen
Sozialamt

Sozialreferent/innen-Tagung
29.3.2012

Seite 8



Jogini Sarvaloganathan

Kanton Schaffhausen
Sozialamt

Sozialreferent/innen-Tagung
29.3.2012

Seite 9



- 24 Jahre alt bei Eintritt in DZ
- Schwierige Geschichte im Heimatland
- Eltern lebten schon in der Schweiz
- Trotzdem Zuteilung in anderen Kanton
- Eintritt in JUMA nach 1 Monat Aufenthalt in DZ
- Umplatzierung in Jugendwohngruppe nach 3 Monaten zusammen mit anderen schul-motivierten jungen Frauen.
- Sehr erfolgreiche Schülerin
- Nach 2 Jahren bereits Übertritt in BBZ
- Zu diesem Zeitpunkt immer noch N-Status (1 Neg./Rekurs)

Kanton Schaffhausen
Sozialamt

Sozialreferent/innen-Tagung
29.3.2012

Seite 10



- Def. Negativentscheid / Ausreise innert 30 Tagen
- Migrationsamt nimmt J. den Ausweis ab
- Folge: Verunsicherung, Ängste, Schulbesuch abgebrochen
- Grosser Einsatz der Bezugspersonen / gemeinsame Abklärung aller Möglichkeiten (auch Rückkehr)
- Entscheid Der Asylkoordination und der Schule gegen die Regeln und Weisungen: J. kann weiterhin in Asylstrukturen und Schule verbleiben
- Klage in Strassburg gegen Ausweisung
- Rückgabe Ausweis N durch Migra (Vermerk hängiger Vollzug)
- Suche nach Lehrstelle

Kanton Schaffhausen
Sozialamt

Sozialreferent/innen-Tagung
29.3.2012

Seite 11



- Schnuppertage in verschiedenen Altersheimen
- Vorlehrstelle als Pflegerin

- Fortsetzung folgt.

Kanton Schaffhausen Sozialamt Sozialreferent/innen-Tagung 29.3.2012 Seite 12



Erkenntnisse / Forderungen

- **Die Jugend ist an kein Alter gebunden**

- **Junge Erwachsene brauchen konstante und verlässliche Bezugspersonen**

- **Mitspracherecht bei Zuteilungen in Kantone**

- **Schneller Zugang zu Schulunterricht**

Kanton Schaffhausen Sozialamt Sozialreferent/innen-Tagung 29.3.2012 Seite 13



- **Gute Wohnsituation ist ausschlaggebend für Lernerfolg**
- **Schnelle Asylentscheide oder Sistierung bis Ende Ausbildung ???**
- **Auch NEE und Def. neg. sollen Schulen besuchen dürfen. Vorgängig seriöse Abklärung aller Möglichkeiten**

Kanton Schaffhausen Sozialamt Sozialreferent:innen-Tagung 29.3.2012 Seite 14



- **Konzepte, Regeln und Weisungen sind keine unumstösslichen Gesetze.
Sie müssen zum Wohl und im Interesse der jungen Menschen ständig angepasst werden**

Kanton Schaffhausen Sozialamt Sozialreferent:innen-Tagung 29.3.2012 Seite 15

MINEURS NON ACCOMPAGNÉS UND AGING OUT GROUP : KANTON ZÜRICH

Simea MERZ, Leiterin Zentralstelle Mineurs non Accompagnés, Amt für Jugend und
Berufsberatung, Kanton Zürich

Bildungsdirektion Kanton Zürich
Amt für Jugend und Berufsberatung



Mineurs Non Accompagnés

Aging out oder der Schritt in die «2». Selbständigkeit

Bildungsdirektion Kanton Zürich
Amt für Jugend und Berufsberatung

Dorfstrasse 126, Postfach
8090 Zürich

Bildungsdirektion Kanton Zürich
Amt für Jugend und Berufsberatung



- «Ich bin selbständig seit ich von zu Hause weggeholt wurde, damals war ich 10 Jahre alt».
- E.N. aus Ruanda 21 Jahre alt und seit 11 Jahren in der Schweiz
- «Wenn man nicht weiss wo man hingehört, ist es besser seine Rechte zu kennen».
- T.R. aus Afghanistan 18 Jahre alt und seit drei Jahren in der Schweiz
- «Seit ich in der Schweiz bin, weiss ich, dass man eine Kindheit haben darf».
- S.O. aus Guinea heute 19 Jahre alt ,seit 2 Jahren in der Schweiz
- «Seit ich mich kenne, war ich erwachsen, Kind sein gibt es in meiner Kultur nicht».
- T.S. aus Bangladesh heute 17 Jahre alt seit 4 Monaten in der Schweiz

10. Juli 2013, Seite 2



2 Kategorien MNA & wichtige Faktoren

- Langjährige MNA, Einreise vor oder kurz nach 10. Altersjahr
- «Neue» MNA s, Einreise zwischen nach 17. Altersjahr
- 48% der MNA sind zwischen 17-18 Jahren
- **Wichtigste Faktoren dass der «Übertritt» gelingt:**
- Betreuung / Begleitung und Bildung
- Aufenthaltsdauer
- Gesundheit



Langjährige MNA s

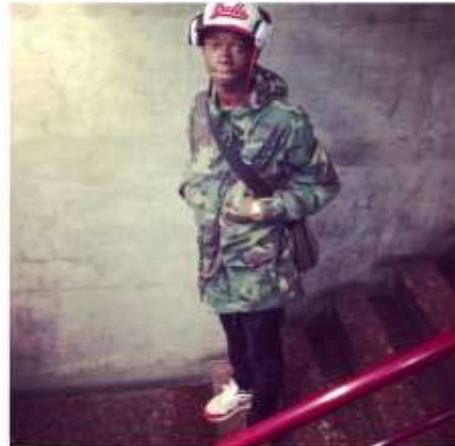
- Gute Basis langjähriger Betreuung im MNA Zentrum/Pflegefamilie
- Öffentliche Schule eröffnet Perspektiven
- Fortgeschrittene Integration gibt Halt
- Transfer in Gemeinde nach 17 (Praxis SA)
- Mitspracherecht ZS bei Transfer
- Gute Planung des Übertritts in 2. Phase mit MNA Zentrum





Langjährige MNA s

- Reduktion der Betreuung 2. Phase
- Weiterführung der Tagesstruktur
- Organisieren von Anschlusslösungen
- Zusammenarbeit mit Gemeinden
- Gesetzliche Vertretung bis 18 Jahren
- Rechtliche Absicherung bis 18 Jahren
- Ressourcenorientierte Unterstützung



10. Juli 2013, Seite 5



„Neue“ MNA`s 17+ bei Einreise

- Kollektive Unterbringung in Erwachsenenstruktur
- Kein Zugang zur öffentlichen Schule mehr
- Erschwerter Zugang zu Beschäftigungsprogrammen
- Geringe Deutschkenntnisse
- N Status oder AUG
- Negativ kurz vor oder nach 18 Jahren
- Perspektivenlosigkeit
- Kriminalität



10. Juli 2013, Seite 6



Was braucht es für alle MNA s:

- Ressourcenorientierte Begleitung (Organisation von Tagesstruktur)
- Vernetzung mit Rechtsberatungstellen/ Anwälten in der Übergangsphase (vor 18) für MNA s mit ausstehenden Entscheiden
- Referenz und „Wegweiser“ dank guter Vertrauensbasis
- „Nachbetreuung“ in allen Belangen gewährleisten weit über die Volljährigkeit hinaus (seit Jahren rege Nutzung)



10. Juli 2013, Seite 7



Vielen Dank für eure Aufmerksamkeit



10. Juli 2013, Seite 8

Bildungsdirektion Kanton Zürich
Amt für Jugend und Berufsberatung



Die wichtigsten Aufgaben im Überblick



Aufgabe	Relative Wichtigkeit (geschätzt)
Vormundschaftliche Massnahmen - Gesetzliche Vertretung (Beistand) - Psychosoziale Interessensvertretung (Rückhalt) - Triage (Vermittlung)	100%
Rechtsvertretung im Asyl- und AJG-Verfahren	~75%
Zusammenarbeit mit Behörden, Partnern, Dritten	~50%
Ressourcenorientierte Unterstützung	~30%
Spezialisierte Beratung Dritter	~10%

10. Juli 2013, Seite 9

L'IMPORTANCE DE LA DETERMINATION DE L'INTERET SUPERIEUR POUR LES ENFANTS SEPARES

Jyothi KANICS, spécialiste du plaidoyer, UNICEF, Genève

Identifying durable solutions in the best interests of the child

Jyothi Kanics, Advocacy & Policy Specialist
Child Rights Advocacy & Education Section
26th June 2013

unite for children 

	Overview
▶	Background
▶	The Best Interests Principle
▶	From Principle to Policy & Practice
▶	Key Features of a BID
▶	Factors to Consider
▶	Possible Durable Solutions
▶	Questions for further discussion

Background: Situation of Separated Children in Europe

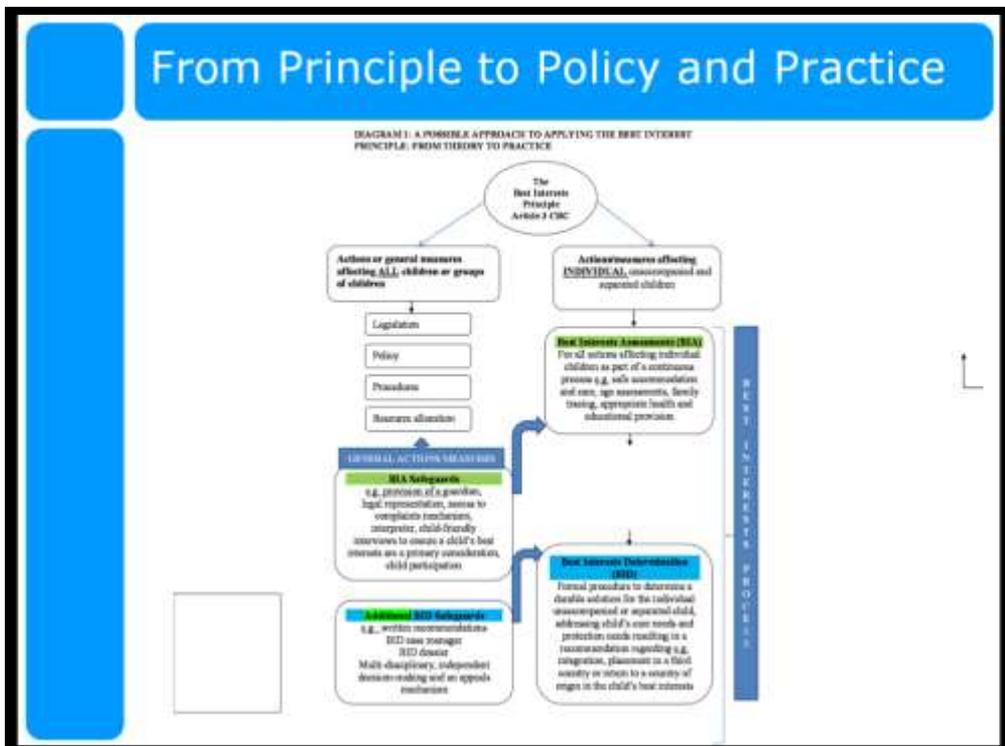
- ▶ Lack of...
 - ▶ Implementation of relevant General Measures of the Convention on the Rights of the Child
 - ▶ Harmonized standards for reception and care
 - ▶ Procedures for listening to the child
 - ▶ Procedures for determining the child's best interests
- ▶ Leading to...
 - ▶ discrimination
 - ▶ lack of protection
 - ▶ lack of durable solutions – children "ageing out"
 - ▶ disappearances
 - ▶ irregular status
 - ▶ violations
 - ▶ exploitation

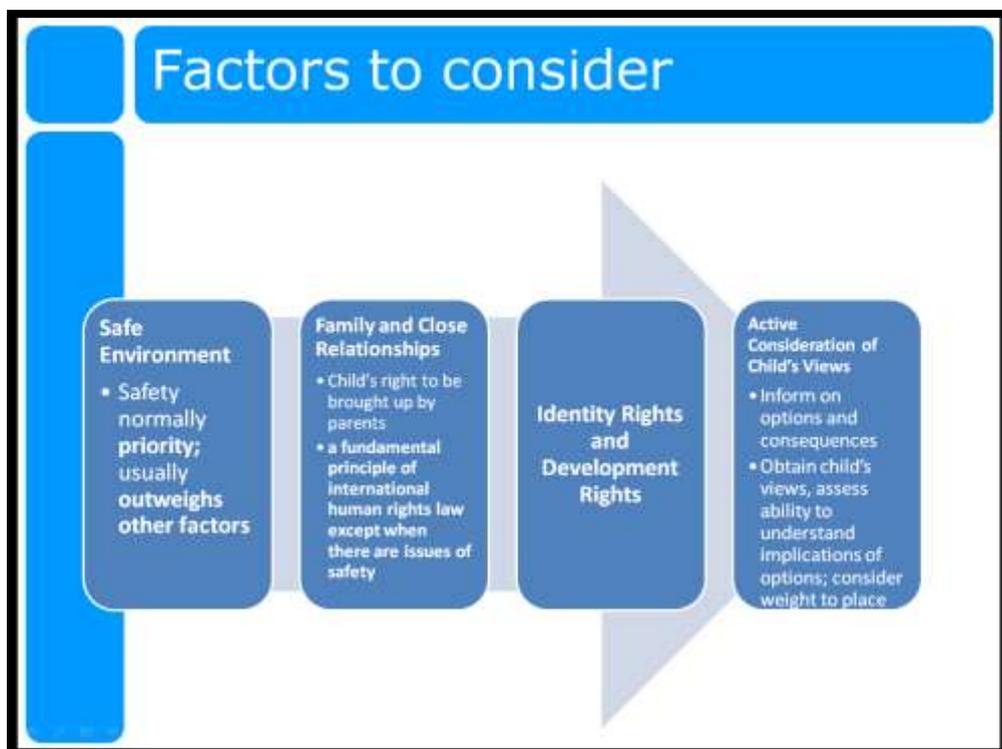
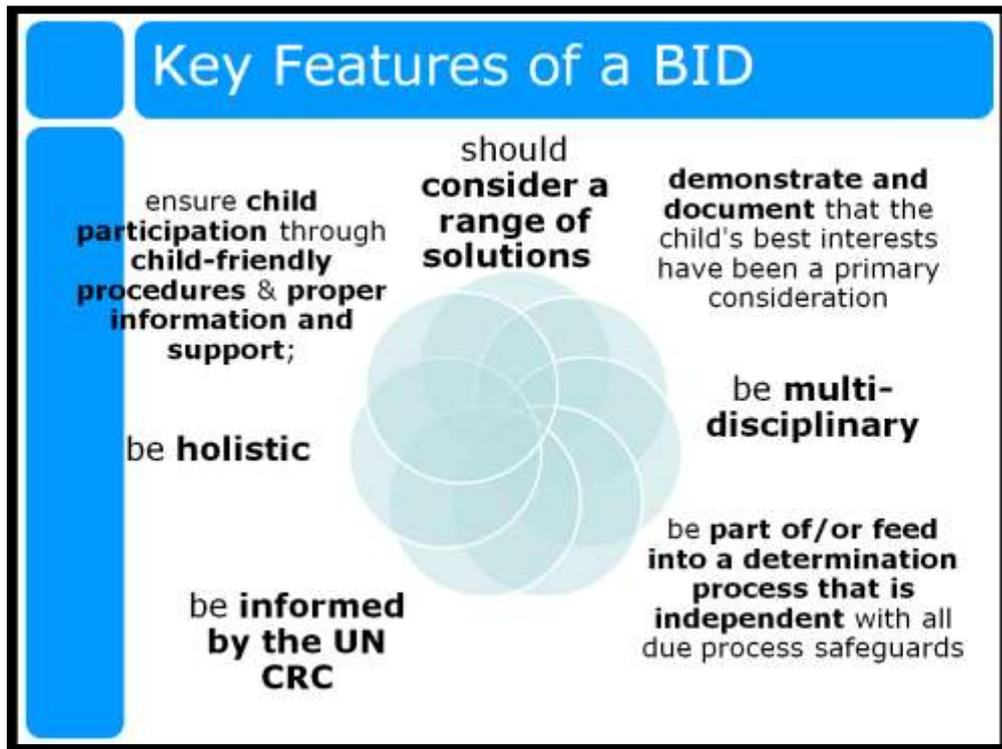
Background: Focus on EU policies & laws: challenges & opportunities

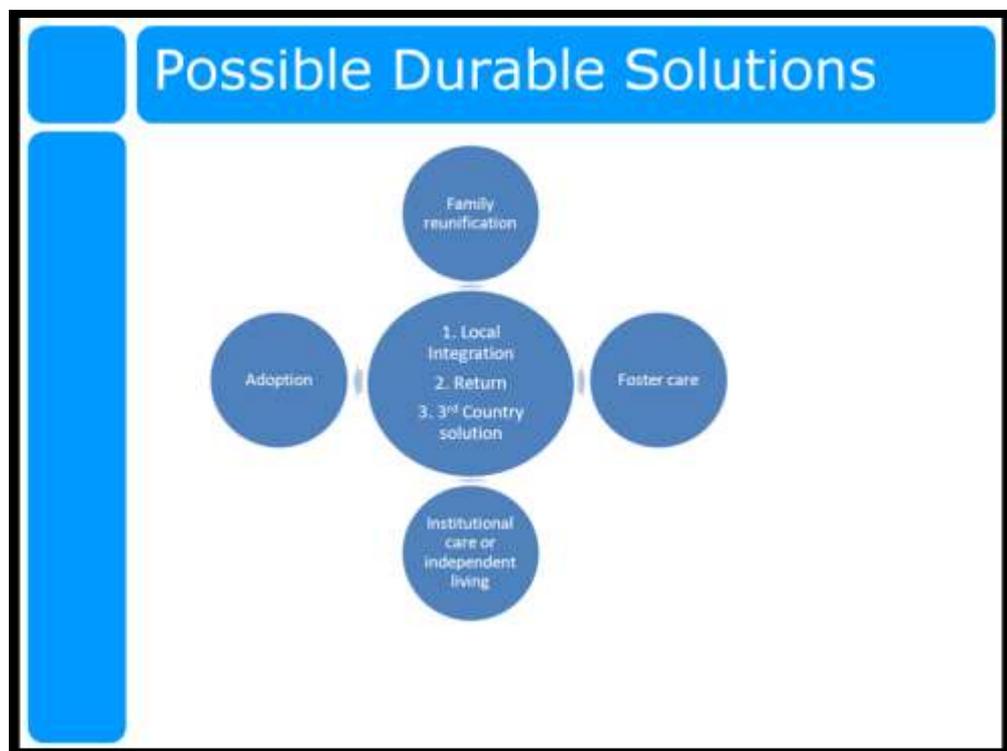
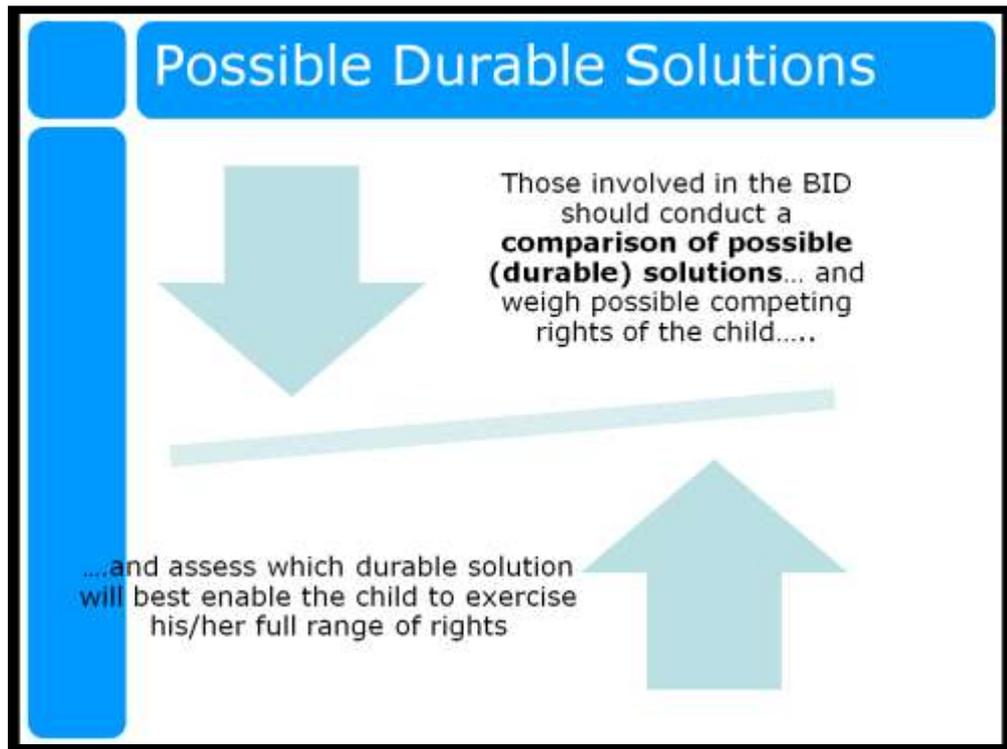
- ▶ **EU Action Plan on Unaccompanied Minors:**
 - ▶ decision to be taken on the future of each separated child
 - ▶ considering obligation to trace family
 - ▶ explore other reintegration possibilities
 - ▶ solution to be in the child's best interests
- ▶ **Trafficking Directive:**
 - ▶ *"EU Member States shall take the necessary measures with a view to finding a durable solution based on an individual assessment of the best interests of the child."*
 - ▶ Joint UN Commentary on EU Trafficking Directive
- ▶ **Returns Directive:**
 - ▶ When implementing, EU Member States should take due account of the best interests of the child.
 - ▶ ECRE Save the Children Study including Checklist
- ▶ **Dublin transfers:**
 - ▶ Recent European Court of Justice judgement

The Best Interests Principle

- ▶ **Article 3.1** UN Convention on the Rights of the Child (CRC)
- ▶ **"In all actions concerning children, whether undertaken by public or private social welfare institutions, courts of law, administrative authorities or legislative bodies, the best interests of the child shall be a primary consideration."**
- ▶ This principle applies to *all* children (within a State's jurisdiction), without discrimination: including to unaccompanied and separated children outside their country of origin.
- ▶ It applies to actions affecting children in **general** as a group, such as when the State drafts legislation and policies, or allocates resources. It also applies to all actions affecting **individual** children.
- ▶ See also new **General Comment No 14** from the Committee on the Rights of the Child







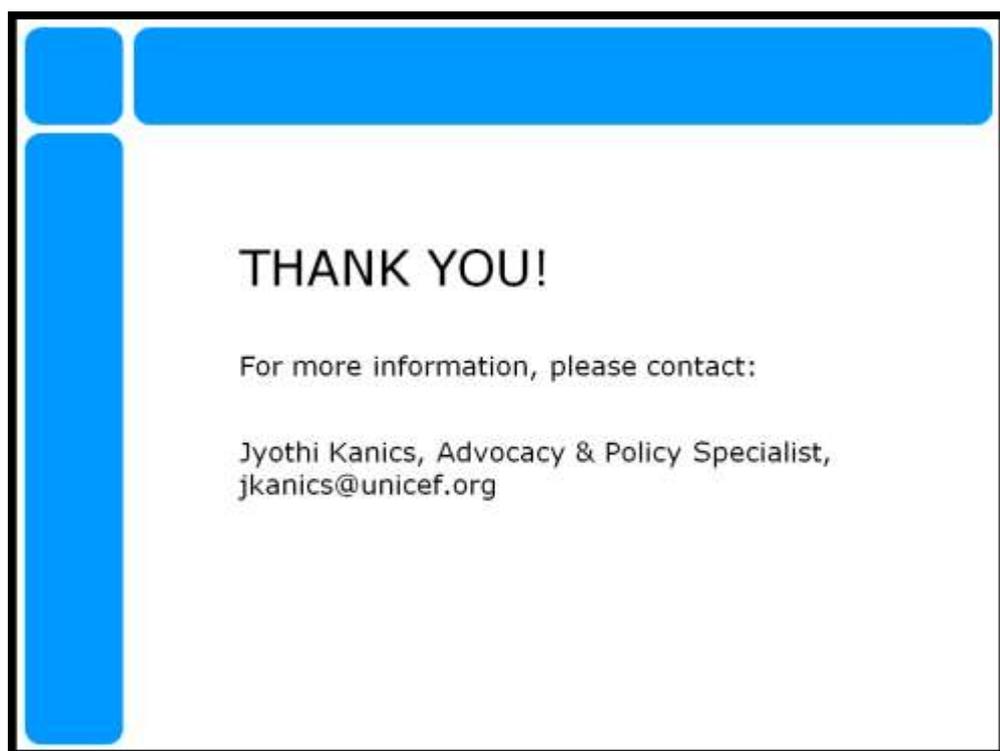
Possible Durable Solutions

“Non-rights-based arguments such as those relating to general migration control, cannot override best interests considerations”

General Comment No 6 - Committee on the Rights of the Child

Questions for further discussion

- Are there existing elements of good practice in Switzerland?
- Are the best interests of the child a “primary consideration” in relevant legislation and policy?
- How could the existing procedures and practices be strengthened to assess and to respect the best interests of the child?
- How do the proposed features of the BID and proposed elements (BID Manager, Process Planning Meeting, BID Report, Appeals etc) compare to Swiss practice?
- What are the main challenges and opportunities?
- Are there options for non-asylum seeking children to have a BID?
- Which measures could also be relevant for children in families?



PROGRAMME EN FAVEUR DES ENFANTS SEPARES EN EUROPE (PESE) : EXEMPLES DE BONNES PRATIQUES DANS LE PASSAGE A L'AGE ADULTE

Christoph BRAUNSCHWEIG, assistant social, SSI, membre du Comité du PESE

Separated Children in Europe Programme SCEP

Gegründet im Jahre 1997, SCEP ist:

- Eine gemeinsame Initiative des UNHCR und einiger Mitglieder der internationalen «Save the Children»-Allianz
- Heute ein europäisches NGO-Netzwerk von 29 Ländern mit einer gemeinsamen Vision

www.ssiss.ch,
ssi@ssiss.ch



Ziele des SCEP

- Eine grössere Anerkennung der Rechte von unbegleiteten Minderjährigen erwirken
- Ihr Wohlergehen und ihre Entwicklung fördern
- Minimalstandards festlegen für sämtliche Bereiche, die sie betreffen - auf der politischen, praktischen und Dienstleistungs-Ebene



Statement of Good Practice 2009

Erklärung zur Einhaltung bestmöglicher Standards:

Eine Anleitung und ein Handlungsrahmen für Politik und Praxis, um die Rechte von unbegleiteten Minderjährigen in Europa durchzusetzen und zu schützen.



Statement of Good Practice 2009

Die Erklärung stützt sich auf:

- Die Kinderrechtskonvention (1989) und die Allgemeinen Bemerkungen Nr. 6 (2005)
- Die Richtlinien über allgemeine Grundsätze und Verfahren zur Behandlung asylsuchender unbegleiteter Minderjähriger (UNHCR 1997)



Ein paar Zahlen / Schätzungen

- Europaweit ca. 10'000 – 15'000 neue Asylgesuche von SC pro Jahr (Schätzung UNHCR)
- ca. 100'000 SC in Europa
- 1% - 3% Anerkennungsquote (zum Vergleich: 13% - 15% bei anderen Asyl Suchenden; Schätzung UNHCR)



Aktuelle Themen und Herausforderungen innerhalb der Europäischen Union

EU-Aktionsplan für unbegleitete Minderjährige (2009 – 2014):

Dauerhafte, nachhaltige Lösung zum Wohl des unbegleiteten Minderjährigen:

- Familienzusammenführung in einem Drittstaat
- Gewährung eines (Schutz-)Status' im Aufnahmeland / Integration
- Reintegration im Herkunftsland



Aktuelle Themen und Herausforderungen innerhalb der Europäischen Union

« **BID** »:

Feststellung des Kindeswohls

Zugang zu einem Verfahren, um den Schutzbedarf und die Herbeiführung einer dauerhaften Lösung bestimmen zu können, wobei das Wohl des Kindes vorrangig Berücksichtigung findet.



Aktuelle Themen und Herausforderungen innerhalb der Europäischen Union

Revision von Dublin II

Familiensuche

Rückkehr

Altersfeststellung



«Aging out»-group: Beispiele anderer europäischen Staaten

Holland:

- NIDOS' Mandat endet am 18. Geburtstag
- Häufiges Untertauchen kurz vor der Volljährigkeit (Haftandrohung)



«Aging out»-group: Beispiele anderer europäischen Staaten

Deutschland:

- Jugendhilfe geregelt im Sozialgesetzbuch – Kinder- und Jugendhilfe – für Kinder und Jugendliche bis 27-jährig
- Integrationsleistungen können zu einem Aufenthaltsstatus führen



«Aging out»-group: Beispiele anderer europäischen Staaten

Tschechische Republik:

- SC können bis 26-jährig in staatlichen Einrichtungen verbleiben
- Möglichkeit, eine dauerhafte Aufenthaltsbewilligung zu erlangen (individuelle Prüfung)



«Aging out»-group: Beispiele anderer europäischen Staaten

Slowakische Republik, Türkei, Schweiz:

- Meist ist ein positiver Asylentscheid die einzige Möglichkeit, eine Niederlassungsbewilligung zu erhalten.





Annexes

Journée Nationale Adem du 26 juin 2013

Annexe 1

SYNTHÈSE DES ATELIERS

Atelier 1 : D'enfant à adulte : rôle de l'institution et d'une personne de référence

Il existe deux personnes de soutien majeures pour les enfants séparés : 1) le représentant légal/tuteur (suivi juridique et financier), 2) l'éducateur de référence (suivi en institution). Les constats dans la pratique sont les suivants : Premièrement, le représentant légal, qui fait office de parent « juridique », possède un mandat précis et manque de temps pour s'investir auprès du jeune au-delà de ses tâches. Deuxièmement, l'éducateur de référence a un cahier des charges limité, reste dans le cadre institutionnel et est, de plus, inexistant dans de nombreuses structures d'hébergement.

Le rôle d'une personne de référence est d'entretenir une relation stable avec le jeune, d'être à son écoute, de le conseiller, de le guider dans son quotidien et de favoriser son intégration dans la société d'accueil. Une question se pose ainsi : parallèlement à ces personnes de soutien « institutionnelles », **qui peut être une personne de référence (mentor) qui accompagne les enfants séparés dans leur quotidien ?**

- Personnes de la communauté d'origine ou religieuse
- Familles suisses/établies en Suisse
- Professionnels du corps médical
- Professeurs d'école/de sport
- Bénévoles

Certains jeunes parviennent facilement à se construire ou se reconstruire un réseau de relations et trouvent naturellement une « personne de référence » dans la société d'accueil (Médecin, professeur, entraîneur de football,...). Cependant, il apparaît dans la pratique que d'autres jeunes qui n'y arrivent pas ont tendance à « se faire oublier » et à rester dans l'isolement. Certains cantons font ainsi déjà appel à ce type de soutien relationnel (*ex. Valais : projet Familles hôtes où les enfants séparés sont accueillis une fois par mois par une famille établie dans la région de Sion pour un repas ou une activité*) ; d'autres cantons cherchent à monter des projets similaires.

L'idée d'un système de personnes de référence est ainsi de mobiliser les ressources hors de l'institution (associations, ressources locales) dans le but de donner la possibilité aux jeunes de renforcer leurs contacts avec la société d'accueil. Ce système est à réfléchir en fonction des pratiques cantonales en matière de soutien des enfants et jeunes séparés, du système de prise en charge existant et des ressources locales à mobiliser. La pratique montre que des relations stables et des activités hors du cadre de la procédure et de l'institution peuvent en effet représenter une source de bien-être, d'éloignement de la procédure, d'autonomie, d'espoir, de résilience et de reconstruction majeure pour les enfants et les jeunes séparés.

Atelier 2 : La formation post-obligatoire : renforcer l'accès et les perspectives d'avenir

L'accès à la formation post-obligatoire des jeunes migrants au statut précaire fait face à de nombreux obstacles. Ces statuts précaires font référence aux jeunes clandestins, aux jeunes détenteurs d'un permis N et aux jeunes déboutés de l'asile avec un délai de départ encore ouvert. Le service d'orientation Tremplin-Jeunes (Genève) dégage de sa pratique

quotidienne 3 ouvertures à la formation : 1) être mineur 2) avoir réalisé 5 ans de scolarité en Suisse 3) être en cours de régularisation.

Les possibilités de formation post-obligatoire sont étudiées au cas par cas selon la santé physique, la santé psychique, le genre et les aptitudes du jeune. Les principales solutions envisagées avec les jeunes au statut précaire sont les suivantes :

- Identification (sans-papiers avec 5 ans de scolarité, selon modification légale (article 30a OASA entrée en vigueur le 1^{er} février 2013))
- Réalisation de stages (permis N)
- Recherche de patrons

En définitive, l'atelier a permis de relever que les éléments essentiels dans la recherche d'une formation avec les jeunes au statut précaire sont les suivants :

- Accompagnement individualisé (motivation, re-motivation)
- Travail sur le plan familial
- Renforcement sur le plan social (renforcement du réseau qui entoure le jeune)
- Renforcement sur le plan politique
- Aide et soutien aux patrons

Atelier 3 : Déterminer une solution durable avec l'enfant séparé : quelles procédures ? quelles options pour l'avenir ?

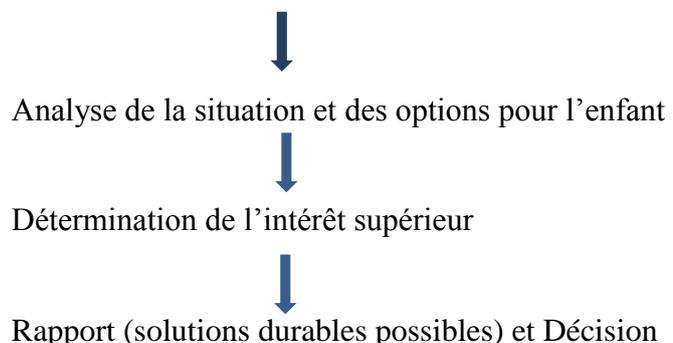
L'UNICEF et le Haut Commissariat pour les réfugiés (HCR) sont en train d'élaborer un manuel proposant une procédure de détermination de l'intérêt supérieur des enfants séparés (*Best interest determination (BID)*) dans les pays européens.

La détermination de l'intérêt supérieur de l'enfant (DIS) est un processus formel pour déterminer une solution durable qui soit dans l'intérêt supérieur de l'enfant et donne un poids approprié à son opinion. Ce manuel proposera aux Etats une procédure formelle liant **tous les acteurs impliqués** et définissant **toutes les étapes de la recherche d'une solution durable respectueuse de l'intérêt de l'enfant**. Cette procédure visera ainsi à faciliter la participation de l'enfant séparé et à peser tous les facteurs pertinents pour déterminer la meilleure option pour son avenir.

La procédure proposée est la suivante (résumé) :

Evaluation de la situation individuelle ➡ Evaluation de l'intérêt supérieur de l'enfant

P
R
O
C
E
D
U
R
E



Les étapes et les éléments nécessaires à la réalisation de la procédure de détermination de l'intérêt supérieur (DIS) sont notamment les suivants :

- Coordination – *DIS case manager*
- Récolte d'informations – *dossier DIS*
- Rapport DIS – *solutions durables possibles (recommandations)*
- Prise de décision – *panel multidisciplinaire*
- Décision sur la base du rapport DIS
- Droit de recours
- Possibilité de ré-ouvrir le dossier

Quelle application possible en Suisse ?

- Inclusion de la procédure de DIS dans le cadre législatif existant : principalement dans le cadre de la procédure d'asile
- A réfléchir : rôle du représentant légal dans cette procédure ?

Atelier 4 : Travail en « alliance » : coordination cantonale et échange de bonnes pratiques

L'atelier relève que la majorité des cantons n'ont pas de réseau formel ou de réseau complet regroupant les professionnels actifs dans le domaine des enfants séparés. Dans certains cantons, c'est un travailleur social qui coordonne les différents acteurs. Dans d'autres cantons, le réseau de professionnels est morcelé entre professionnels de la santé, professionnels de l'encadrement, etc.

Au niveau cantonal, les difficultés et les défis résident notamment dans les éléments suivants :

- Certains professionnels clés ne sont pas assez impliqués dans le travail de réseau (ex. éducateurs)
- Les professionnels n'ont pas toujours une bonne connaissance des autres professionnels
- Enfants séparés/isolés sans-papiers : implique une autre dynamique de travail

Au niveau national, l'importance d'une alliance est ainsi de :

- Savoir qui est qui ? Qui fait quoi ?
 - Partager de l'information et des expériences
 - Créer un espace d'échange et de discussion
-

Annexe 2

SYNTHÈSE DE LA JOURNÉE

Par Jean Zermatten

Par définition, les enfants séparés (mineurs non accompagnés) sont confrontés à une triple vulnérabilité en raison du fait qu'ils sont :

- enfants ;
- migrants ;
- isolés.

Il convient d'ajouter à cela que les enfants séparés clandestins se trouvent, en raison de leur irrégularité et des risques qu'elle entraîne, dans une situation d'extrême vulnérabilité et méritent tout l'intérêt des professionnels et acteurs du domaine.

Le colloque national 2013 de l'ADEM a permis de reposer la question qui, bien qu'elle ne soit pas nouvelle, est essentielle pour assurer un encadrement adéquat des enfants séparés en Suisse, à savoir : comment passer des recommandations à la pratique ? Si divers instruments internationaux, européens et nationaux existent et proposent un cadre pour la prise en charge de ces enfants, il est en effet question du respect des Etats envers leurs obligations.

Deux avancées sont à relever à l'issue de cette journée. D'une part, l'UNICEF et le HCR sont en train d'élaborer un guide de procédure de détermination de l'intérêt supérieur des enfants séparés, spécifique au contexte européen. Cette procédure visera ainsi à faciliter la participation de l'enfant séparé et à peser tous les facteurs pertinents pour déterminer la meilleure option pour son avenir. D'autre part, le SSI élabore actuellement un manuel de prise en charge des enfants séparés en Suisse, destiné aux professionnels de terrain. Ce guide pratique visera à proposer une procédure de prise en charge en 9 étapes à appliquer dans chaque canton.

Durant cette journée, nous avons soulevé deux questions essentielles relatives au travail avec les enfants séparés. Premièrement, la question du réseau et de la connaissance des différents services et professionnels est primordiale pour assurer un encadrement adéquat. Qui fait quoi ? Quel service peut m'aider ? Comment collaborer ? Deuxièmement, la formation des professionnels est une autre question fondamentale pouvant contribuer à apporter des solutions aux problèmes évoqués.

Apparaît ainsi en cette fin de journée la question du rôle de l'ADEM. L'ADEM est-elle une alliance qui forme ? qui relie ? qui constate ? Les objectifs de l'Alliance se rejoignent autour de ces éléments, notamment à travers l'intensification de la collaboration entre les acteurs du domaine, l'échange et la diffusion d'informations et l'amélioration des pratiques. Notons qu'un aspect essentiel est celui du renforcement du dialogue, non seulement entre les professionnels et organisations actives dans le domaine, mais également avec les autorités et l'administration. En effet, bien que notre mission, nos casquettes et nos rôles puissent être différents, nous travaillons tous pour le même domaine et les mêmes bénéficiaires.

Enfin, en vous remerciant pour votre participation à cette journée qui a contribué à relancer le réseau de l'ADEM, nous vous invitons à nous transmettre vos idées et suggestions pour l'avenir et la suite des activités de cette Alliance.

Annexe 3

EXPOSITION ITINÉRANTE « MINEURS NON ACCOMPAGNÉS EN SUISSE ? ET APRÈS... »

La question des enfants séparés demande à être mieux connue et comprise tant dans le milieu professionnel que dans la sphère publique. **Qui sont ces jeunes ? Quels sont leurs droits ? Quelle est leur voix ?**

Ce colloque est ainsi l'occasion d'inaugurer l'exposition « Mineurs non accompagnés en Suisse ? Et après... », qui donne la parole et les moyens d'expression à ceux qui sont au centre des préoccupations et des actions : les enfants et les jeunes. Cette exposition, créée par la Fondation suisse du Service Social International (SSI) en étroite collaboration avec cinq étudiantes du Master interdisciplinaire en droits de l'enfant (MIDE), retrace le parcours de 5 jeunes résidant au Foyer pour mineurs non accompagnés « le Rados », à Sion. Chaque mineur non accompagné possédant un passé, un présent et un futur propres à lui, l'exposition met en lumière les raisons de leur départ, le voyage effectué jusqu'à leur arrivée dans le pays d'accueil, leur vie en Suisse ainsi que leurs projets ou rêves d'avenir.

L'exposition sera itinérante et circulera dans les six cantons romands dès fin 2013. Parallèlement à cela, toutes institutions ou organisations intéressées à louer l'exposition sont invitées à s'adresser au SSI.

